

Aumônerie Victor Duruy

Chers parents,
Nous sommes heureux de vous accueillir pour une nouvelle année et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux.

L'aumônerie est une association qui s'appuie sur les parents. Vous êtes tous membres de l'association dont certains d'entre vous sont membres du bureau (Président, Trésorier, Secrétaire...) et permettent un bon fonctionnement.

L'association des parents de l'aumônerie vous propose ci-dessous les modalités financières de l'inscription de votre enfant, car c'est grâce à votre versement que notre aumônerie peut vivre. Toutefois, des problèmes financiers ne sauraient empêcher votre enfant d'être inscrit; aussi, n'hésitez surtout pas à nous en faire part.

Règlement
en
2 chèques

→ En faisant un chèque de 110 € à l'ordre de l'ADP-Association, afin de recevoir *un reçu fiscal déductible des impôts*, et un chèque de 20 € à l'ordre de Vie et Clarté. L'étalement des paiements via l'ADP est possible.



Madame, Monsieur
Inscrit mon ou mes enfant(s)
À l'aumônerie pour l'année 2014-2015 et verse la somme de :

Premier enfant

- 110 € à l'ordre de l'ADP et 20 € à l'ordre de Vie et Clarté
-€ à l'ordre de Vie et Clarté au titre du fond de solidarité

Deuxième enfant

- 110 € à l'ordre de l'ADP et 20 € à l'ordre de Vie et Clarté
-€ à l'ordre de Vie et Clarté au titre du fond de solidarité

Règlement: Espèces
 Chèques

Aumônerie Victor Duruy
39 Bd des Invalides - 75007 Paris
Tel : 01 43 06 55 46
aumonerie@le39.fr